

## Conditions Générales de Vente Manatech 2016

### I - CONDITIONS DE RESERVATION :

#### INDIVIDUELS

(visiteurs individuels regroupés sur un créneau de visite spécifique) :

Réservation obligatoire par téléphone plusieurs jours à l'avance au 05 34 39 42 02 (selon programmation / planning des visites).

#### GROUPE

(créneau de visite spécialement réservé pour le groupe / exclusivité de la visite) :

Réservation préalable par téléphone pour la prise d'option (conseillée plusieurs mois avant la date de la visite) et confirmation écrite obligatoire par e-mail, courrier ou fax au plus tard 45 jours avant la date de la visite.

**ATTENTION :** le nombre important de visiteurs contraint à une grande ponctualité, tout retard à l'arrivée entraîne nécessairement une réduction du temps de la visite et ne donne droit à aucun remboursement.

#### Pour visiter la Dépêche du Midi :

Un groupe = 50 visiteurs maximum (49 personnes + 1 chauffeur ou 50 personnes + 1 chauffeur si celui-ci ne participe pas à la visite).

Pour les groupes de moins de 15 personnes, MANATECH se réserve la possibilité d'ajouter des individuels.

Attention : 6 participants minimum pour le maintien des visites pour les individuels  
Les appareils de prises de vues sont interdits sur le site.

#### Pour visiter Veolia Eau (Ginestous et Pech-David) :

Capacité maximale par site : 65 personnes accompagnateur inclus.

Attention : 10 participants minimum pour le maintien des visites pour les individuels  
Les appareils de prises de vues sont interdits sur le site.

#### Pour visiter la Setmi :

Un groupe = 38 visiteurs maximum (37 personnes + 1 chauffeur ou 38 personnes accompagnateur inclus).

Pour les groupes de moins de 10 personnes, MANATECH se réserve la possibilité d'ajouter des individuels.

Attention : 10 participants minimum pour le maintien des visites pour les individuels

#### Pour visiter le MIN :

Un groupe = 50 visiteurs maximum (49 personnes + 1 chauffeur ou 50 personnes + 1 chauffeur si celui-ci ne participe pas à la visite).

Pour les groupes de moins de 10 personnes, MANATECH se réserve la possibilité d'ajouter des individuels.

Attention : 10 participants minimum pour le maintien des visites pour les individuels  
Les appareils de prises de vues sont interdits sur le site.

### II - CONDITIONS DE REGLEMENT

(uniquement pour les visites Dépêche du Midi et MIN).

#### INDIVIDUELS

Règlement sur place, directement auprès du guide, par chèque ou espèces.

#### GROUPE

##### ACOMPTE :

La réservation devient ferme à réception d'un acompte de 80,00 € (par chèque à l'ordre de ou par virement bancaire) ou d'un bon de commande pour les règlements administratifs. Les organismes assujettis à la TVA doivent préciser impérativement leur n° de TVA intracommunautaire.

L'acompte ou le bon de commande doit être reçu par MANATECH au plus tard 15 jours avant la date de la visite. Si ce délai n'est pas respecté, MANATECH se réserve le droit d'annuler la réservation.

##### SOLDE :

Le solde est exigible le jour de la visite, à l'arrivée du groupe, à l'exception des règlements administratifs. La facture est éditée le lendemain de la visite et envoyée au groupe par courrier postal ou par e-mail.

Un paiement différé, à réception de la facture, sera exceptionnellement toléré en accord avec la direction commerciale.

Toute somme non réglée à l'échéance entraînera l'application de pénalités de retard calculées sur la base de 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

### III - MODIFICATION OU ANNULATION :

Le responsable du groupe est garant du comportement des visiteurs dont il a la charge : tout acte d'incivilité entraîne l'interruption immédiate de la visite et la perception intégrale du droit d'entrée.

Le descriptif des visites tel que décrit dans nos supports de communication n'est pas contractuel et est susceptible d'être modifié sans préavis dans la mesure où cette modification ne dénature pas l'objet de la visite, notamment, dans le cas de contraintes techniques indépendantes de notre volonté.

Modification ou annulation du fait du client (pour les visites Dépêche du Midi et MIN) :  
Les demandes de modifications ou d'annulation de dossiers confirmés doivent être effectuées par écrit (courrier, e-mail ou fax)

Les frais d'annulation sont régis selon l'échéancier suivant :

Jusqu'à J-25 : restitution de l'acompte (pas de frais)

De J-24 à J-7 : conservation de l'acompte (80,00 €)

De J-6 à J-2 : facturation de 50 % des prestations réservées sur la base de l'effectif prévisionnel.

De J-1 à Jour J : facturation de 100% des prestations réservées sur la base de l'effectif prévisionnel.

Modification ou annulation du fait du client (pour les visites Veolia Eau et Setmi) :

Les demandes de modifications ou d'annulation de dossiers confirmés doivent être effectuées par écrit (courrier, e-mail ou fax).

Modification ou annulation du fait de MANATECH :

La Dépêche du Midi, Veolia Eau, la Setmi et le MIN se réservent le droit, sans préavis, de fermer l'accès à ses installations (par exemple, dans le cas d'une visite officielle). Il s'agit alors d'un cas de force majeure pour MANATECH qui ne saurait en être tenu pour responsable.

D'autres cas de force majeure ou fortuits tels que : grève, incendie, dégâts des eaux, impossibilité d'accès, travaux, etc...peuvent également contraindre MANATECH à annuler toute réservation.

Dans de telles hypothèses, MANATECH propose un nouvel horaire de visite ou un remboursement des sommes déjà perçues (visite de la Dépêche du Midi) s'il n'y a pas d'alternatives.

Remarque : visite de la Dépêche du Midi, MANATECH ne peut garantir le fonctionnement des rotatives pendant la visite, celui-ci étant directement lié à la charge d'activité du Groupe Dépêche du Midi.

### IV - GARANTIE DE PRIX

(uniquement pour les visites Dépêche du Midi et MIN) :

Les tarifs s'entendent TTC et correspondent aux tarifs en vigueur au jour de la réservation. Les tarifs peuvent être sujets à modification, y compris en cours de saison, sans préavis.

### V - ASSURANCES :

MANATECH décline toute responsabilité pour les dommages susceptibles d'atteindre les effets personnels des visiteurs. Le chef de groupe est responsable de tout dommage direct ou indirect que l'un de ses membres pourrait causer à l'occasion de sa présence sur le site.

### VI - RECLAMATION :

Toute réclamation doit être adressée avec accusé de réception, au plus tard, 8 jours après la date de visite du groupe.

### VII - LITIGES :

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les tribunaux de Toulouse.

6 rue Roger Béteille

31700 Blagnac

Tel. 05 34 39 42 02 / Fax 05 34 39 42 05

manatech.visites@manatour.fr

www.manatour.fr

Dernière MAJ 01/11/2015